



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 7 Février 2012

DOSSIER N° 17 :
PROROGATION PROMESSE
SYNALLAGMATIQUE
D'ECHANGE DE TERRAINS ENTRE
LA VILLE DU BOUSCAT ET
L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE
BORDEAUX

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Février 2012

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME DESON (à M. BARRIER), M. FARGEON (à MME SOULAT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : MME MADELMONT

**DOSSIER 17 : PROROGATION PROMESSE SYNALLAGMATIQUE
D'ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT
ET L'ASSOCIATION DIOCESAINE DE BORDEAUX**

RAPPORTEUR : M. Alain ZIMMERMANN

Dans le cadre du projet de recomposition urbaine du centre ville du Bouscat et aux termes de deux délibérations du conseil municipal en date des 24 mars 2009 et 12 mai 2009, un échange de terrain était convenu entre la ville et l'association diocésaine de Bordeaux. L'objectif poursuivi par la municipalité conformément aux missions d'intérêt général et local qu'elle poursuit est de créer sur le site de l'actuelle charmille un équipement à vocations culturelle, associative et éco-citoyenne.

Cet échange de terrain prenait en compte les estimations réalisées par France Domaine et n'a fait l'objet d'aucune réserve des services préfectoraux (enregistrement au 19/05/2009) au titre du contrôle de légalité. Considérant que l'opération était neutre financièrement pour les deux parties, cet échange ne faisait l'objet d'aucun versement de soulte.

Cet échange de terrain a été acté dans une promesse synallagmatique le 16 juin 2009.

La réalisation de cette opération nécessitait la levée de nombreux préalables techniques et administratifs. Compte-tenu des délais de construction du bâtiment devant accueillir les activités du diocèse, et dont les travaux viennent de démarrer, il est nécessaire de proroger cette promesse synallagmatique d'échange jusqu'au 16 juin 2013. Cette prorogation de 18 mois a fait l'objet d'un accord de principe de l'association diocésaine de Bordeaux (en date du 13 janvier 2012).

Les autres dispositions de cette promesse ne font l'objet d'aucune autre modification.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les délibérations du conseil municipal de la ville du Bouscat en date du 24 mars et 12 mai 2009,

VU la promesse synallagmatique d'échange conclue le 16 juin 2009,

Considérant l'intérêt local, les projets de recomposition du centre-ville et notamment la construction d'un équipement public à vocations culturelle, associative et éco-citoyenne,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

24 voix POUR

6 ABSTENTIONS (MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS)

5 NON PARTICIPATION AU VOTE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER)

Article 1 : Approuve les conditions de cette prorogation de la promesse synallagmatique d'échange en date du 16 juin 2009,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette prorogation.

Fait et délibéré le 7 Février 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET